

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

OBJET

**13 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CELTOMANIA –
ANNEXE 6**

N° 2017-06-13

NOMENCLATURE : 1.3.1

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 27

ayant un pouvoir... 2

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : **Catherine HENRY**

L'association Celtomania met en réseau un collectif d'organismes (communes, communautés de communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien avec la Bretagne et les Pays Celtiques sous forme d'un festival intitulé « Les Celtomania » qui se déroulera du 6 octobre au 3 novembre 2017 en Loire-Atlantique.

L'association Celtomania assure la coordination de la programmation du festival (dates et lieux) et sa promotion à l'échelle du département (16 communes y participent en 2017).

Treillières s'inscrit depuis plusieurs années au sein de ce réseau afin d'offrir au public treillierain un événement culturel dans le cadre de ce festival.

Le montant de la participation aux Celtomania est fixé à 600 € pour les villes de moins de 25 000 habitants. Cette somme correspond en partie aux frais de promotion du festival (réalisation graphique, édition des brochures, affiches, flyers, site internet dédié...), l'organisation étant assurée par des bénévoles.

Cette année, Treillières ouvrira donc cette 28^e édition de ce festival en accueillant un concert des Churchfitters le vendredi 6 octobre 2017 à 20h30 dans l'Espace Simone-de-Beauvoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec Celtomania ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 12 juin 2017,

Le Maire
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170612-2017-06-13-DE
Date de réélaboration : 15/06/2017
Date de dépôt en préfecture : 15/06/2017

